



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section Utilité Publique

Affaire suivie par Amélie CARLE  
Tél. 03.21.21.21.45  
Fax. 03.21.21.23.13  
amelie.carle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le

11 JAN. 2017

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département du Pas-de-Calais

**OBJET :** Missions de travaux géographiques et forestiers menées par l'IGN - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

**P.J. :** 2

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de mon arrêté daté du 6 janvier 2017, autorisant les agents de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) ainsi que les personnes déléguées par ses soins, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de vos communes respectives, dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

Je vous serais obligée de bien vouloir procéder à son affichage en votre mairie, aux lieux et emplacements habituels. L'accomplissement de cette formalité devra m'être attesté par la production d'un certificat d'affichage (exemplaire joint également).

Dans l'attente, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète,  
le chef de bureau délégué,

Franck BERTHEZ